

REGLEMENT DU BIATHLON JEAN HUMBERT

Mis à jour au 21/10/2019

Epreuve :

- Circuit de 5 km avec 1 tir en position couchée (5 plombs)
- Ou
- Circuit de 2 tours de 5 km avec 1 tir en position couchée (5 plombs) au premier tour et 1 tir debout (5 plombs) au second tour.

EQUIPES :

Peuvent participer les concurrents masculins et féminins de réserve ou d'active de toutes nationalités ainsi que leur famille et amis(es). Le biathlon est également ouvert aux civils.

Les équipes sont composées de 3 concurrents, néanmoins les individuels peuvent participer aussi.

Le tirage au sort de l'ordre des départs se fera au briefing de la veille de la course.

CERTIFICAT MEDICAL :

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique compétitive du ski de fond datant de moins d'un an sera demandé (ou licence FFS) (loi du 23 mars 1999-Art. 6). A défaut, une attestation sur l'honneur d'aptitude sera à signer.

PISTE :

Damée pour technique classique et libre. Le parcours doit être réalisé skis aux pieds dans son intégralité, sous peines de disqualification du concurrent et de son équipe.

.N.B. : En cas de manque de neige, le parcours se fera en cross-country.

TIR :

Le tir s'effectue avec des carabines à air comprimé de compétition sur des cibles basculantes de type biathlon de 30 mm de diamètre à une distance de 10 m.

Les concurrents n'effectuant qu'un tour ne feront qu'un tir couché.

le temps du tir fait partie intégrante de temps de parcours.

En cas de manque de postes de tir libres, le temps d'attente sera décompté du temps final.

PENALITES :

Une minute trente par cible manquée sera ajouté au temps de parcours pour obtenir le temps final.

DEPART :

Les départs se feront toutes les minutes à partir de 8 h 31.

Le temps du concurrent commence à son heure de départ prévue, **même s'il n'est pas présent sur la ligne en temps voulu.**

CLASSEMENT :

- Individuel 1 tour - Individuel 2 tours
- Par équipe 1 tour et Par équipe 2 tours

Le parcours du Biathlon 2020 à BUSSANG (Vosges 88)

